

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/la-reforme-en-cours-du-reglement-europeen-avantagera-les-franchiseurs-118.html>

Franchise Magazine, Franchise qui recrute, Franchise mode d'emploi, Actualité de la franchise, Annuaire de la franchise, Enquêtes sur la franchise, Experts de la franchise, Espoirs de la franchise

Pour votre prochain voyage en Europe, pourquoi ne pas choisir le train à grande vitesse ?

Rechercher sur le site

► Newsletter

► Alertes emails

FRANCHISE

MAGAZINE.COM

ACCUEIL
ACTUALITÉ
ANNUAIRE
ENQUÊTES
MASTER FRANCHISE
OPINIONS
GUIDE
LIENS
MAGAZINE

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles

FRANCHISES QUI RECRUTENT

Secteur par secteur

- Accessoires, Mode
- Alimentaire
- Automobile, Moto
- Beauté, Bien-être
- Commerces de proximité
- Discount
- Habillement, Prêt-à-Porter
- Habitat, Bâtiment
- Hôtellerie, voyages
- Loisirs
- Maison, Décoration
- Protection de l'environnement
- Restauration à thème
- Restauration rapide
- Services à la personne
- Services aux entreprises
- Services aux particuliers
- Services immobiliers

► Tous les secteurs

Trouver une franchise

Par activité :

- Par apport - ou

Juridique | Stratégie | Finances | Tous les articles

La réforme en cours du règlement européen avantagera les franchiseurs

Par Maître François-Luc SIMON, avocat-gérant Simon associés, membre du Collège des experts de la FFF
Juridique, publié le 2 décembre 2009

Le règlement européen de 1999 applicable aux contrats de franchise et actuellement en vigueur arrive à expiration en mai 2010. Le projet de règlement qui a été rendu public envisage d'opérer une modification du texte existant en ce qui concerne notamment le savoir-faire, ce qui peut avoir des conséquences non négligeables en pratique.

Le praticien ne peut ignorer le projet de réforme du règlement du traité CE n° 2790/1999 22 décembre 1999 concernant l'application de l'article 81 § 3 à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées, et des lignes directrices sur les restrictions verticales.

La réforme envisagée inclut les "savoir-faire" dans la définition des "droits de propriété intellectuelle". Cette insertion ne crée pas juridiquement une nouvelle catégorie de droits de propriété intellectuelle ou industrielle car, à ce jour, le savoir-faire n'est pas – et ne devient pas avec le projet de règlement – un droit de propriété intellectuelle que le franchiseur pourrait protéger en tant que tel. La création d'un droit de propriété intellectuelle portant sur le savoir-faire s'avèrerait d'ailleurs compliquée à mettre en œuvre, le savoir-faire étant par essence secret.

Un point particulièrement important est modifié par le projet de règlement, et peut en pratique avoir des conséquences non négligeables, tant au plan communautaire que national.

Le projet de règlement assouplit en effet la définition du savoir-faire, et permet ainsi aux franchiseurs de bénéficier d'une plus grande sécurité en cas de contestation de la réalité de leur savoir-faire par leurs franchisés.

Pour être valable, le savoir-faire transmis par le franchiseur au franchisé doit être "substantiel". Ce critère est maintenu, mais la définition même de ce qui constitue un savoir-faire substantiel se trouve modifiée.

En effet, alors qu'actuellement le savoir-faire doit impérativement inclure des informations "indispensables" pour le distributeur "aux fins de l'utilisation, de la vente ou de la revente des biens ou des services contractuels", le projet de règlement prévoit que le savoir-faire doit uniquement être "important et utile" pour le franchisé pour cette même utilisation.

Les franchises qui vous recherchent

► Demandez une documentation aux franchises.

Expert-home

Grosfillex Diffusion Fenêtres

Styleco

Pizza Hut

Verredecor

Naturhouse

► Les franchises qui recrutent

PUBLICITE

CLIO CAMPUS GPL

► CLIQUEZ ICI
POUR CONTACTER VOTRE CONCESSIONNAIRE

*voir conditions sur site

:: VOS RENDEZ-VOUS FRANCHISE

- Salon des Entrepreneurs : Paris 3 et 4 février

:: NOS SERVICES AUX FRANCHISÉS ET FRANCHISEURS

Trouver un financement en franchise
Trouver un emplacement pour votre franchise
Vendre votre affaire/emplacement

FOURNITURES ET EQUIPEMENT DISCOUNT

Le Discount est dans notre Nature.

:: FRANCHISE, MODE D'EMPLOI

Franchise : définition et chiffres

COMMUNIQUÉS DES ENSEIGNES

02/12 : La communication interactive au service des franchisés Temporis

02/12 : Journal de CAPIFRANCE, novembre 2009

02/12 : Un premier jeu concours pour Cartridge World et trente et un gagnants !

► Les communiqués des franchises

FRANCHISEURS

Inscrivez votre enseigne

Enquêtes de satisfaction au sein des franchises

En kiosque

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/la-reforme-en-cours-du-reglement-europeen-avantagera-les-franchiseurs-118.html>



Décembre-Janvier 2010
Numéro 215

Hors série annuaire



Numéro 11 (2009)



La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD

Cette nuance n'est pas anodine : elle tend à élargir la notion même de savoir-faire (l'information transmise n'étant plus nécessairement "indispensable" mais "importante et utile") et allège donc la charge de la preuve pesant sur le franchiseur quand son savoir-faire est remis en cause devant le juge.

Ceci est d'autant plus vrai qu'outre le passage d'une exigence d'un caractère "indispensable" à celle d'un caractère "important et utile", le règlement ne vise plus les informations contenues dans le savoir-faire mais le savoir-faire lui-même, ce qui favorise à nouveau la position du franchiseur.

En effet, s'il doit établir que le savoir-faire qu'il transmet est substantiel, il est plus aisé pour le franchiseur de ne pas avoir à identifier avec précision les informations contenues dans le savoir-faire qui seront prises en compte pour l'appréciation de la validité du savoir-faire mais de rapporter la preuve que le savoir-faire dans sa globalité est important et utile au franchiseur.

Ces modifications quant à la définition du savoir-faire et de ses caractéristiques sont fondamentales en pratique au vu de l'accroissement du nombre d'actions en nullité fondées, au moins partiellement, sur des remises en cause de l'existence et de la validité du savoir-faire du franchiseur : si désormais, au lieu de devoir rapporter la preuve du caractère indispensable au distributeur des éléments fournis par le franchiseur, ce dernier doit uniquement prouver l'importance et l'utilité du savoir-faire, les actions introduites par les franchiseurs devraient à notre sens plus difficilement aboutir.



Retour à la liste -



Réagir à cet article

Réagissez à cet article en ajoutant un commentaire

Pour que votre commentaire soit mis en ligne - après modération -

- > Veillez à bien remplir les champs obligatoires,
- > Evitez les dérapages de style et de contenu,
- > Soyez brefs : 1500 caractères maximum.

Prénom * :

Email * :

Nom * :

Qualité * :



Code de sécurité * :

Envoyer votre commentaire

Textes légaux sur la franchise
La loi Doubin et la franchise
Franchise : les points clés
Investissements et rentabilités de la franchise
Contrats de franchise
Franchise : principaux pièges à éviter
Livres sur la franchise
Guide pratique de la franchise, le livre

OPÉRATIONS SPÉCIALES - FRANCHISE

Espoirs 2009 de la franchise

NOS PARTENAIRES-SALONS

Top Franchise Méditerranée
Franchise Expo Paris
Salon des Entrepreneurs
EasyFairs Franchise
Franchising & Partnership Bruxelles
Franchising & Trade - Milan
Salon des micro-entreprises
Franchising Middle East Exhibition, Dubai
Salon des services à la personne
Roma Expo Franchising - Rome

PARTENAIRES FRANCHISE FRANCE

Graines de Réseaux
Cabinet Approove
L'Indicateur de la franchise
40 degrés sur la banque

PARTENAIRES FRANCHISE MONDE

AZ Franchising - Italie
Quebec Franchise Magazine
Conseil québécois de la franchise
Franchise Central - Australie
America's Best Franchises - Etats-Unis
Info Franchising - Portugal

PUBLICITE

**VOUS VOULEZ
CHANGER**

Index des enseignes de franchise

Franchises Alimentaire

Cacao et chocolat Cavavin Cremeria vienna
Daskalides Inter caves La mie caline La
table & le pain Le comptoir irlandais Le
petrin ribeirou Moulin de païou Naturhouse
Pain et friandises Savour club Vinomania

Franchises Automobile, Moto

Auto securite france Cargo Feu vert Glastint
Maxauto Midas Point s Roady Total Ucar
location

Franchises Beauté, Bien-être

Citron vert Guinot le salon beauté Hyper
minceur Kanellia paris Lady moving Mary
cohr le jardin des soins Passion beauté Point
soleil Self coiff

Franchises Accessoires, Mode

Eliot bijoux Frequence shoes

Franchises Habillement, Prêt-à-Porter

Chantal thomass Ekyog Jennyfer Les bébés
de sabine Ooxoo Sinéquanone Styleco Tara
jarmon

<http://www.franchise-magazine.com/opinions/la-reforme-en-cours-du-reglement-europeen-avantagera-les-franchiseurs-118.html>

Franchises Habitat, Bâtiment

Attila systeme Grosfillex diffusion fenetres Isofrance fenetres Le jardin des fleurs Mikit Monceau fleurs Natilia Net habitat Rapid'flore Relais confiance tschoeppé Renoval Sofath Solar screen° Soleil en tête Tryba Tryba solar

Franchises Loisirs

Bureau vallee discount Carré golf Club moving Game cash Hyperburo Joupi My gym

Franchises Maison, Décoration

Alpha - rangement Aviva Bazarland Cash converters Cuisines plus Easy cash Hyper cuisines La compagnie du lit Planet-cash Troc.com Verredecor

Franchises Restauration à thème

Au bureau Boucherie restaurant Café leffe Cobra lodge Irish corner L'atelier des chefs Pizza del arte Stratto Tiger wok

Franchises Restauration rapide

Bretzel burgard Comptoir del...® Domino's pizza Kfc La tartinerie Pizza hut Pizza piazza Pizza sprint Subway

Franchises Services immobiliers

Arliane diagnostic immobilier Capifrance Exim Expert-home Foncia Guy hoquet entreprises et commerces Guy hoquet l'immobilier Laforet immobilier Orpi solutions immobilieres Proprietes privees Re/max

Franchises Services à la personne

Adhap services Age d'or services Domidom Family sphere Studiosante

Franchises Services aux entreprises

Basic system Cartridge world Newport Point d'encre Rapid results marketing Rh solutions Rivalis Temporis

Franchises Services aux particuliers

1001 piles batteries Diminutis Illico travaux In&fi credits Lav'pro laverie Lav'pro pressing Pigiér Unicis Wash'n dry

► [Voir tous les secteurs](#)

Plan du site

Accueil [Toute l'actualité du monde de la franchise pour les futurs franchisés, franchisés et franchiseurs](#)

Actualité [Editorial](#) [Brèves](#) [Entretiens](#) [Secteurs](#) [Conseils](#) [Documents](#)

Annuaire [Nouveaux concepts](#) [Restauration rapide](#) [Restauration à thème](#) [Alimentaire](#) [Services à la personne](#) [Services aux entreprises](#) [Beauté](#) [Bien-être](#) [Protection de l'environnement](#) [Services aux particuliers](#) [Services immobiliers](#) [Commerces de proximité](#) [Discount](#) [Habitat](#) [Bâtiment](#) [Maison](#) [Décoration](#) [Habillage](#) [Prêt-à-porter](#) [Accessoires](#) [Mode](#) [Hôtellerie](#) [voyages](#) [Automobile](#) [Moto](#) [Loisirs](#)

Enquêtes [Rythme du développement](#) [Investissement initial](#) [Assistance au démarrage](#) [Assistance pendant le contrat](#) [Rentabilité](#) [Profils recherchés](#) [Stratégies d'implantation](#)

Opinions [Tribunes libres d'experts](#) [Juridique](#) [Stratégie](#) [Finances](#)

Guide [Franchise](#) [mode d'emploi](#) [La loi Doubin](#) [Guide pratique](#) [le livre](#)

Liens [Avocats](#) [Consultants](#) [Experts-comptables](#) [Banquiers](#) [Autres experts](#) [Salons](#) [Fédérations](#) [Planète](#) [Partenariats](#)

Magazine [En kiosque actuellement](#) [Hors série annuaire](#)

Franchises [Demander aux franchises une documentation](#) [Lire les communiqués](#) [Franchiseurs](#) [inscrivez votre enseigne](#) [Les franchises qui vous recherchent](#)

Annonces [Alimentation générale](#) [Auto Moto](#) [Boucherie](#) [Charcuterie](#) [Boulangerie](#) [Pâtisserie](#) [Coiffure et Soins de la personne](#) [Equipement de la maison](#) [Equipement de la personne](#) [Restauration et Hôtellerie](#) [Services divers](#) [Locaux commerciaux](#) [Pme Pmi Artisanat](#)

Villes d'implantation [Abbeville](#) [Agen](#) [Ain](#) [Aix-en-Provence](#) [Alençon](#) [Amiens](#) [Angers](#) [Angoulême](#) [Annecy](#) [Annemasse](#) [Antibes](#) [Arcachon](#) [Arles](#) [Arras](#) [Auch](#) [Aude](#) [Aurillac](#) [Auxerre](#) [Avignon](#) [Avranches](#) [Bayonne](#) [Belfort](#) [Bergerac](#) [Besançon](#) [Biarritz](#) [Blois](#) [Bordeaux](#) [Boulogne-Billancourt](#) [Boulogne-sur-Mer](#) [Bourg-en-Bresse](#) [Bourges](#) [Brest](#) [Brive-la-Gaillarde](#) [Béthune](#) [Béziers](#) [Caen](#) [Cagnes-sur-Mer](#) [Cahors](#) [Calais](#) [Cambrai](#) [Cannes](#) [Carcassonne](#) [Cergy-Pontoise](#) [Chalon-sur-Saône](#) [Chambéry](#) [Charleville-Mézières](#) [Chartres](#) [Chaumont](#) [Cherbourg](#) [Cholet](#) [Châlons-en-Champagne](#) [Châteaoux](#) [Châtellerauld](#) [Clermont-Ferrand](#) [Colmar](#) [Compiègne](#) [Creuse](#) [Deauville](#) [Dieppe](#) [Dion](#) [Douai](#) [Dreux](#) [Dunkerque](#) [Essonne](#) [Eure-et-Loir](#) [Foix](#) [Fréjus](#) [Gap](#) [Grenoble](#) [Indre-et-Loire](#) [Istres](#) [La Roche-sur-Yon](#) [La Rochelle](#) [Lannion](#) [Laval](#) [Le Havre](#) [Le Mans](#) [Lens](#) [Lille](#) [Limoges](#) [Lons-le-Saunier](#) [Lorient](#) [Lyon](#) [Marseille](#) [Maubeuge](#) [Menton](#) [Metz](#) [Mont-de-Marsan](#) [Montauban](#) [Montluçon](#) [Montpellier](#) [Montlimalar](#) [Morbihan](#) [Mulhouse](#) [Mâcon](#) [Nancy](#) [Nantes](#) [Narbonne](#) [Nice](#) [Niort](#) [Nîmes](#) [Orange](#) [Orléans](#) [Oyonnax](#) [Paris](#) [Pas de priorité](#) [Pau](#) [Perpignan](#) [Poitiers](#) [Périgueux](#) [Quimper](#) [Reims](#) [Rennes](#) [Roanne](#) [Rodez](#) [Romans-sur-Isère](#) [Roubaix](#) [Rouen](#) [Région Ivoisienne](#) [Saint-Brieuc](#) [Saint-Malo](#) [Saint-Nazaire](#) [Saint-Quentin](#) [Saint-Etienne](#) [Salon-de-Provence](#) [Saumur](#) [Strasbourg](#) [Sète](#) [Tarbes](#) [Toulon](#) [Toulouse](#) [Toucoing](#) [Tours](#) [Troyes](#) [Valence](#) [Valenciennes](#) [Vannes](#) [Verdun](#) [Vesoul](#) [Vichy](#) [Vienne](#) [Villeurbanne](#) [Voiron](#) [Épinal](#) [Evreux](#) [Île-de-France](#)

Apport personnel [Moins de 20 000 €](#) [De 20 000 à 30 000 €](#) [De 30 000 à 45 000 €](#) [De 45 000 à 70 000 €](#) [De 70 000 à 90 000 €](#) [De 90 000 à 150 000 €](#) [Plus de 150 000 €](#)

Plan | Mentions légales | Contactez-nous | Fréquentation certifiée OJD

Planète PME Pmi Mobilier de Bureau Camion d'occasion Climatisation reversible Livraison fleurs Piscine
OnLine Magazine Portail immobilier Comparateur Mutuelle
ISSN : 0221 - 7821